



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022



95 110

**REPRISES D'EMPLOI
AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022**

**DONT PLUS DE 20 700
POUR LES MOINS DE 25 ANS**

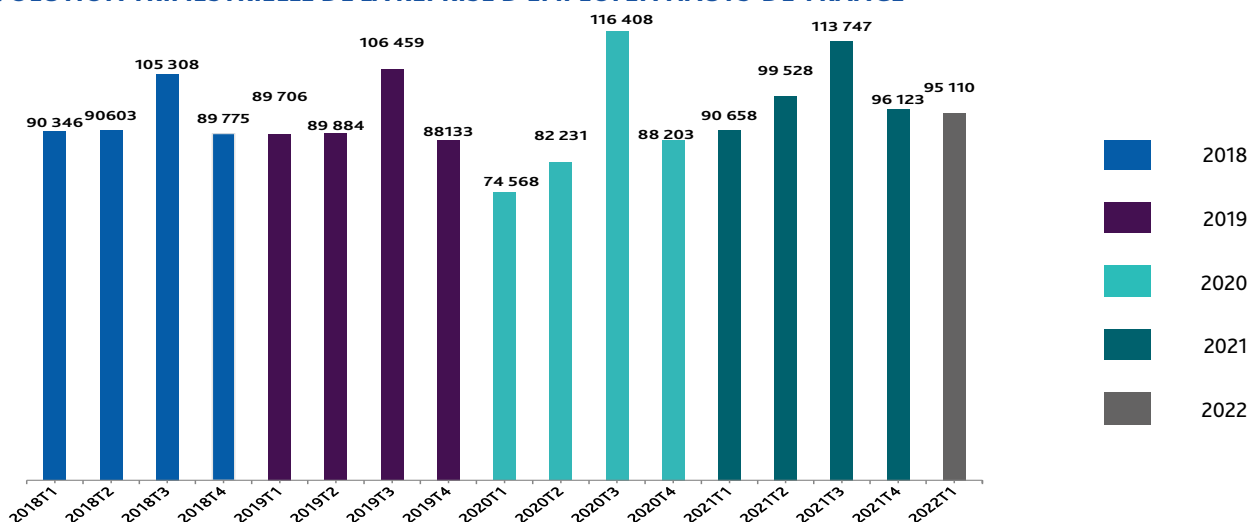
Les reprises d'emploi sont en hausse de 4,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2021

Au cours du premier trimestre 2022, plus de 95 100 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en hausse de 4,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2021 et de +6,0% par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Sur ces mêmes périodes, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B a baissé respectivement de -12,4% et -15,5%. Ainsi, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi s'établit à 8,3% au 1^{er} trimestre 2022. Celui-ci est en progression de 1,4 point par rapport à 2021 et de 1,7 point par rapport à 2019. La hausse s'inscrit dans la lignée des taux observés depuis le 2^{ème} trimestre 2021, portés par une conjoncture particulièrement favorable.

Sur un an glissant, la barre symbolique des 400 000 reprises d'emploi est dépassée pour le deuxième trimestre consécutif avec un record enregistré: 404 508 en Hauts de France. Ce chiffre est en hausse annuelle de 7,2% et de +12,7% par rapport à 2019.

GRAPHIQUE 1

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REPRISE D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE



Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Sources et méthodes].

LES HAUTS-DE-FRANCE AFFICHENT UN NOMBRE RECORD DES RETOURS À L'EMPLOI POUR UN PREMIER TRIMESTRE ...

Au cours du premier trimestre 2022, 95 110 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, n'ayant pas ou peu travaillé dans le mois précédant la reprise, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. C'est un nombre qui n'avait jamais été atteint pour un premier trimestre depuis la création de cet indicateur il y a 10 ans. Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi connaît habituellement des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre. Cette saisonnalité a été perturbée en 2020 par le fort impact des conséquences économiques de la crise sanitaire.

Deuxième région métropolitaine à progresser par rapport à 2019, les Hauts-de-France affichent une hausse plus forte qu'en moyenne nationale (+6,0% contre +4,1%). L'évolution annuelle est également positive (+4,9%) mais moins élevée qu'en moyenne française (+7,6%), la région ayant connu une résilience plus rapide que la moyenne nationale en 2020 et 2021 par rapport à la crise sanitaire et économique de 2019 [cf. carte 1]. Néanmoins, par rapport à 2021, la tendance affichée par plusieurs indicateurs de conjoncture reste favorable en Hauts-de-France. Ainsi, au 1^{er} trimestre 2022, l'emploi salarié total a augmenté de 2,4% par rapport au premier trimestre 2021 (+2,9% en moyenne nationale). En parallèle, le taux de chômage régional a diminué de 0,9 point par rapport au premier trimestre 2021 pour atteindre 8,7% de la population active (7,1% en France métropolitaine soit -0,8 point sur un an).

... ET QUI S'ACCOMPAGNE D'UNE FORTE HAUSSE DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

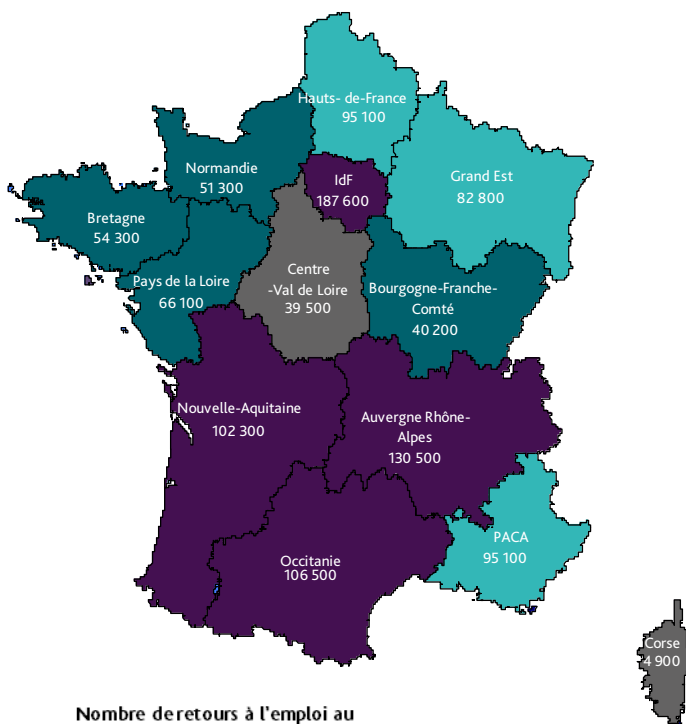
Pour appréhender réellement la propension à retrouver un emploi, nous avons calculé le taux de retour à l'emploi en comparant le nombre de retours à l'emploi (d'au moins un mois) au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B (ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise).

La hausse des retours à l'emploi (+6,0% par rapport à 2019 et +4,9% sur un an) s'accompagne ce trimestre d'une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (respectivement -15,5% et -12,4% pour les catégories A et B) et entraîne une hausse du taux mensuel moyen de retour à l'emploi de 1,7 point par rapport à 2019 et de 1,4 point annuellement (pour atteindre 8,3%). [cf. carte 2]

Entre le 1^{er} trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2022, les Hauts-de-France affichent une plus forte hausse régionale du taux de reprise d'emploi qu'en moyenne nationale (+1,7 point contre +1,2 point), tandis que cette hausse est moindre sur un an (+1,4 point contre +1,6 point).

CARTE 1

REPRISES D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022



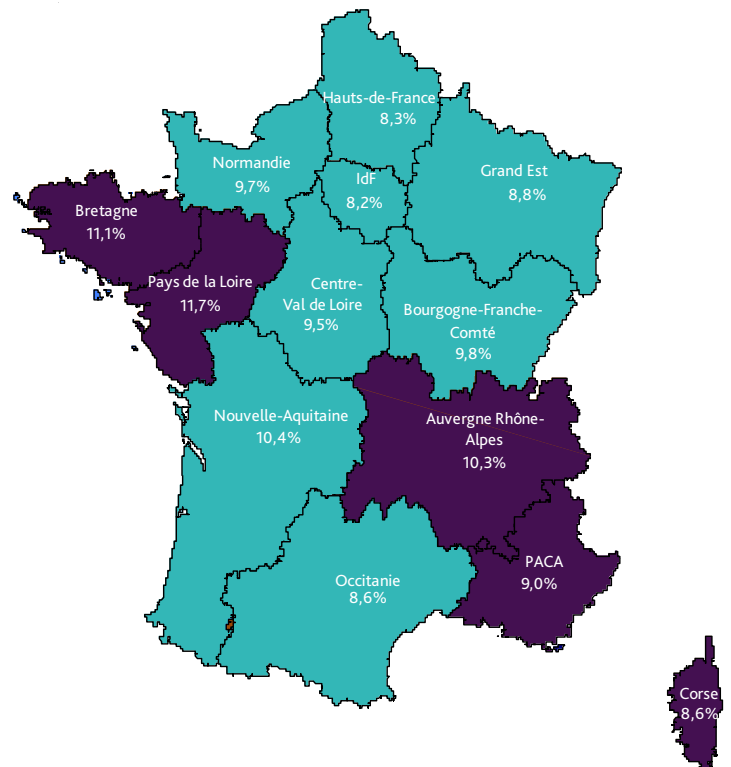
Nombre de retours à l'emploi au 1^{er} trimestre 2022

FRANCE ENTIERE : 1 092 100

- Plus de 100 000
- 70 000 à 100 000
- 40 000 à 70 000
- Moins de 40 000

CARTE 2

TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022



Variation annuelle du taux de retour à l'emploi

FRANCE ENTIERE : +1,6pt (8,9%)

- Hausse supérieure ou égale à 2,0 pt
- Entre 2,0 et 1,0 pt
- Hausse inférieure à 1,0 pt

DES REPRISES D'EMPLOI QUI PROFITENT DAVANTAGE AUX SENIORS.

Plus de 20 700 jeunes ont retrouvé un emploi ce trimestre-ci, soit 22% de l'ensemble des retours à l'emploi (ils ne sont que 16% de la demande d'emploi). Par rapport au 1^{er} trimestre 2019, ils affichent une hausse : +4,3% (+14,1% en moyenne nationale). Sur un an, ils enregistrent la seule baisse parmi l'ensemble des classes d'âge: -2,7% (même tendance en France: -0,8%). Néanmoins, les jeunes présentent le plus fort taux de retour à l'emploi au premier trimestre 2022 (11,4%), taux en forte hausse par rapport à 2019: +2,4 points (+3,4 points en moyenne française).

Les seniors, avec 14 238 retours à l'emploi d'un mois ou plus, représentent 15% de l'ensemble des retours à l'emploi de ce trimestre (leur part dans la demande d'emploi se situe à 26%). Ils enregistrent la plus forte hausse parmi l'ensemble des classes d'âge par rapport à 2019: +18,5% (+9,2% en moyenne française) et par rapport à 2021: +14,8% (+19,0% en France). Leur taux de retour à l'emploi reste néanmoins le plus bas dans l'ensemble des tranches d'âge, et affiche une hausse moins forte qu'en moyenne tous âges confondus sur un an: +1,0 point (+1,2 point en moyenne nationale), en lien avec une baisse plus modérée du nombre de demandeurs d'emploi seniors que la moyenne tous âges confondus.

Les femmes affichent une forte hausse du nombre de retours à l'emploi ce trimestre: +8,7% sur un an (évolution nationale: +11,3%), accompagnée d'une hausse de leur taux de retour à l'emploi: +1,4 point pour atteindre 7,9%. Les hommes connaissent une hausse plus modérée du nombre de retours à l'emploi (+1,8% dans la région et +4,7% en moyenne nationale), qui s'accompagne d'une augmentation de 1,3 point du taux de retour à l'emploi pour atteindre 8,6%.

TABLEAU 1

REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI CATÉGORIES A OU B SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES

| Données au 1T2022 | Volume trimestriel | Variation volume 1T2022/1T2021 (en %) | Variation volume 1T2022/1T2019 (en %) | Taux moyen* trimestriel | Variation taux 1T2022/1T2021 (en pts) | Variation taux 1T2022/1T2019 (en pts) |
|--|--------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB France | 1 092 100 | +7,8% | +4,1% | 8,9% | +1,6 pt | +1,2 pt |
| Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB HDF | 95 100 | +4,9% | +6,0% | 8,3% | +1,4 pt | +1,7 pt |
| homme | 50 394 | +1,8% | +3,2% | 8,6% | +1,3 pt | +1,6 pt |
| femme | 44 716 | +8,7% | +9,5% | 7,9% | +1,4 pt | +1,8 pt |
| Moins de 25 ans | 20 736 | -2,7% | +4,3% | 11,4% | +1,4 pt | +2,4 pt |
| Entre 25 et 49 ans | 60 136 | +5,6% | +4,0% | 9,0% | +1,6 pt | +1,8 pt |
| 50 ans ou plus | 14 238 | +14,8% | +18,5% | 4,8% | +1,0 pt | +1,2 pt |
| Moins de 12 mois d'inscription | 59 575 | +9,4% | +10,0% | 9,3% | +1,2 pt | +1,7 pt |
| 12 mois d'inscription ou plus | 35 535 | -1,9% | -0,0% | 7,0% | +1,3 pt | +1,5 pt |
| DEBOE | 5 470 | +24,7% | +34,2% | 4,0% | +0,9 pt | +1,2 pt |

*correspond au nombre de reprises d'emploi observé rapporté à la taille de la Demande d'Emploi Fin de Mois (sur le trimestre)

Les demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus affichent une baisse du nombre de retours à l'emploi sur un an: -1,9%. Le taux de reprise d'emploi augmente néanmoins de manière quasi identique qu'en moyenne toutes anciennetés confondues sur un an (+1,3 point en Hauts-de-France et +1,6 point en moyenne française) grâce à une plus forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A et B (-20,3% sur un an).

AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022, VINGT-TROIS BASSINS D'EMPLOI SUR VINGT-HUIT AFFICHENT UNE HAUSSE DU NOMBRE DES RETOURS À L'EMPLOI ...

Parmi les trois plus fortes hausses de la région, on retrouve ce trimestre les bassins de Montreuil (+15,3%), Abbeville-Ponthieu (+13,6%) et Soissons (+11,3%). Au total, vingt-trois bassins affichent une progression annuelle du nombre de retour à l'emploi. A contrario cinq bassins accusent une baisse de leur nombre de retour à l'emploi dont les plus fortes pour: Audomarois (-9,4%) et Hirson (-3,8%). [cf. Carte 3]

... ET LA TOTALITÉ DES BASSINS D'EMPLOI CONNAISSENT UNE HAUSSE DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

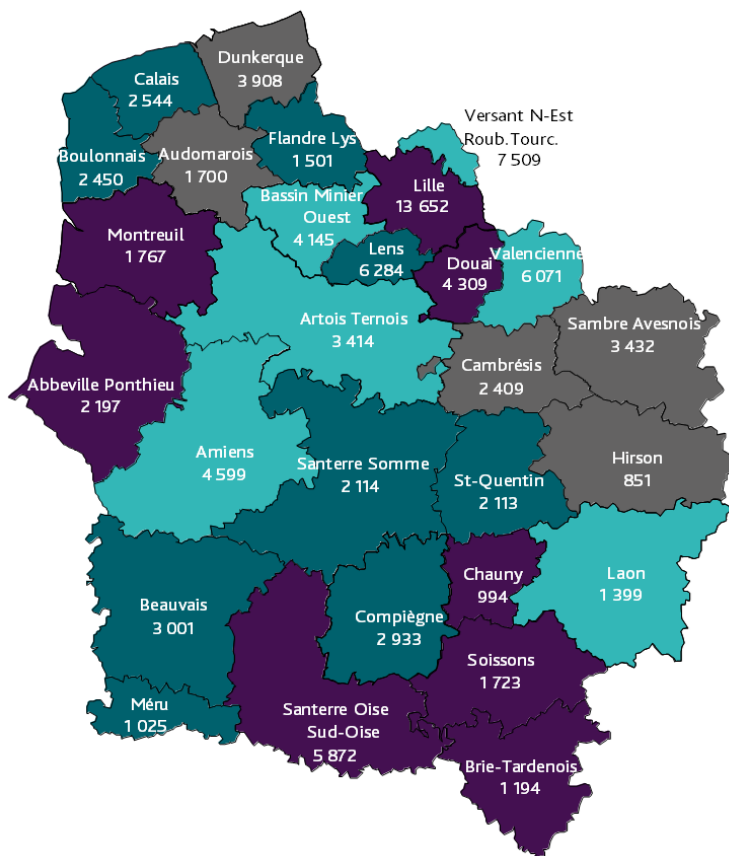
Montreuil et Abbeville-Ponthieu affichent les plus fortes hausses de leurs taux de retour à l'emploi, respectivement +2,7 et +2,6 points. En parallèle ces deux bassins connaissent les deuxième et troisième plus fortes hausses de l'emploi salarié sur un an: +0,7% chacun. Lille, qui présente la plus forte hausse de l'emploi salarié (+0,8%), affiche la 4^{ème} hausse régionale du taux de retour à l'emploi: +2,0 points.

Au total, les vingt-huit bassins de la région affichent une hausse de leur taux de retour à l'emploi ce trimestre par rapport au 1^{er} trimestre 2021.

Cependant, deux bassins présentent une hausse modérée du taux de retour à l'emploi par rapport au premier trimestre 2021: Hirson et Sambre Avesnois (+0,5 et +0,6 point) qui accusent parallèlement la plus forte baisse de l'emploi salarié parmi les zones d'emploi de la région (zone d'emploi de Maubeuge: -2%). [cf. carte 4]

CARTE 3

REPRISES D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022 PAR BASSIN D'EMPLOI



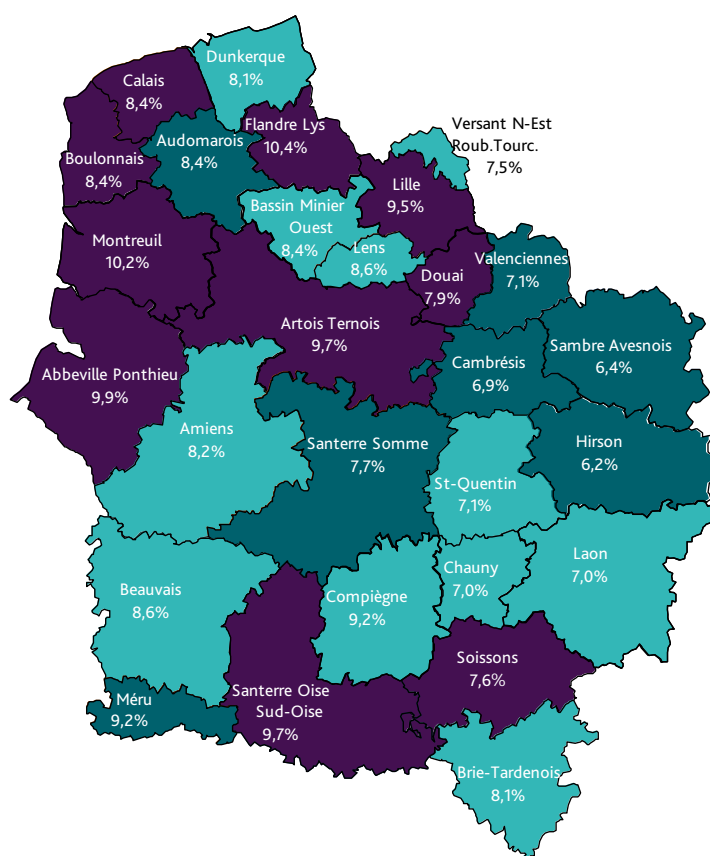
Variation du volume des reprises d'emploi
1T2022 / 1T2021

REGION : +4;9%

- Hausse supérieure à +7,0%
- Hausse comprise entre +5,0% et +6,9%
- Hausse comprise entre +0,0% et +4,9%
- Baisse

CARTE 4

TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022 PAR BASSIN D'EMPLOI



Variation du taux de retour à
l'emploi 1T2022/1T2021

REGION : +1,4 pt

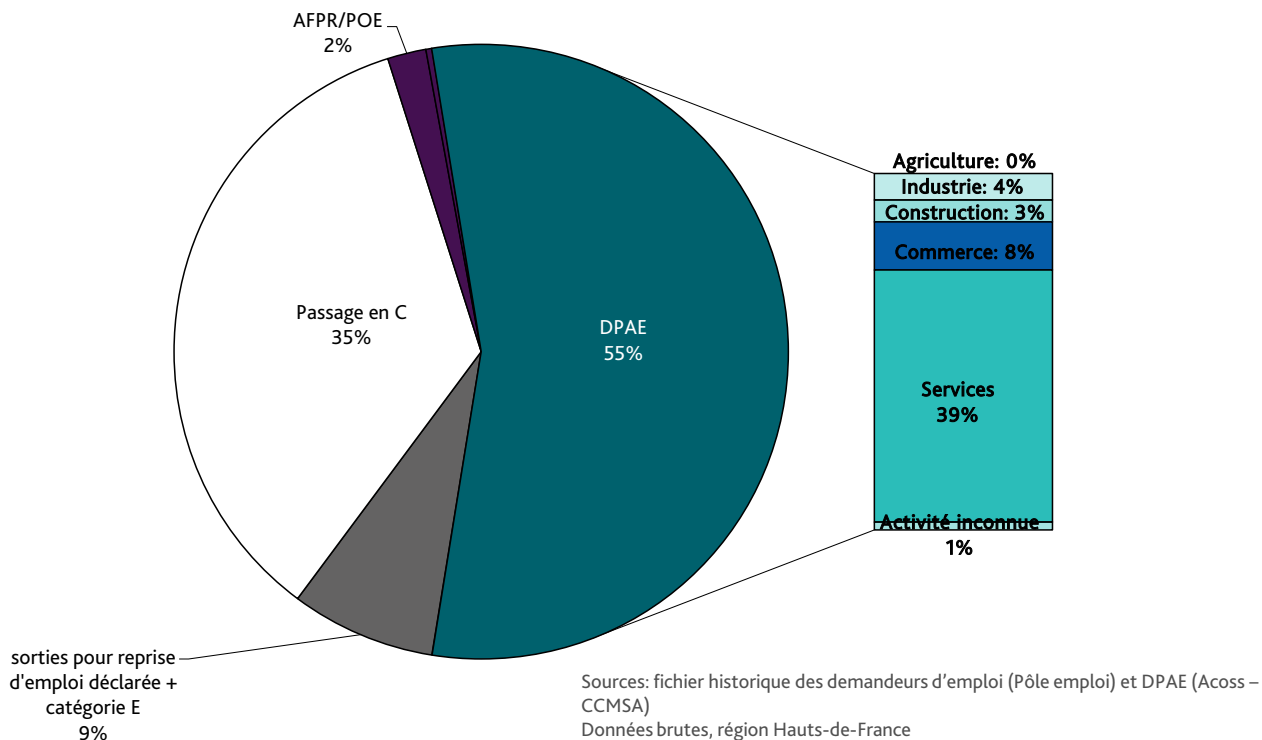
- Hausse supérieure ou égale à +1,5 pt
- Hausse comprise entre +1,1 et 1,4 pt
- Hausse comprise entre +0,0 et +1,0 pt

LA COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI

Au 1^{er} trimestre 2022, 95 110 reprises d'emploi sont enregistrées par les demandeurs d'emploi n'ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise d'emploi (catégories d'inscription à Pôle emploi A ou B). Celles-ci ont pour origine différentes sources de données [cf. graphique 2]. Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 55% des reprises d'emploi. Les déclarations préalables à l'embauche pour des contrats durables représentent 35% des reprises d'emploi (idem au niveau national). Celles pour des contrats non durables représentent quant à elles 20% des reprises d'emploi (23% au niveau national). 35% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C* (32% en moyenne nationale) et 9% sont repérées par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E** (égal au niveau national).

GRAPHIQUE 2

COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



*Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

** L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Pour plus de la moitié de ces reprises d'emploi (obtenues grâce aux 52 601 Déclarations Préalables A l'Embauche), nous avons établi un profil-type des établissements recruteurs: Près de sept entreprises sur dix exercent leur activité dans le secteur des services, principalement dans la santé humaine et l'action sociale, dans les activités de service aux entreprises (location de machines, sécurité, nettoyage, ...) et l'hébergement-restauration.

| Les 10 premiers secteurs d'activité par activité principale (répartition Naf A21) | Nombre reprises | Part |
|---|-----------------|------|
| Activités de services administratifs et de soutien | 8 460 | 16% |
| Santé humaine et action sociale | 7 378 | 14% |
| Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles | 7 062 | 13% |
| Hébergement et restauration | 5 396 | 10% |
| Industrie manufacturière | 3 449 | 7% |
| Transports et entreposage | 3 238 | 6% |
| Construction | 3 232 | 6% |
| Administration publique | 2 727 | 5% |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 2 497 | 5% |
| Autres activités de services | 1 838 | 3% |
| ... | ... | ... |
| Tous secteurs d'activité confondus | 52 601 | 100% |

SOURCES ET MÉTHODES

LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (< = 78 heures au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (>78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

DESCRIPTION DE LA DPAE (DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE)

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoess ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime globalement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déclarées. La DPAE comprend des informations sur l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité, le salarié (identification, sexe, âge) et le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche). Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

Limites : dans cet indicateur, certains retours à l'emploi ne sont pas repérés par les DPAE :

- absence de DPAE pour les salariés de particuliers employeurs, d'employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public, et d'employeurs à l'étranger ;
- DPAE de mission d'intérim, pour lesquelles la durée de mission n'est pas renseignée.

L'indicateur se limite aux emplois pour lesquels la durabilité est connue à partir des seules données administratives. Cet indicateur est fortement affecté à la fois par la conjoncture et par le positionnement frontalier à la Belgique et du fort recours à l'intérim de ses entreprises, les taux d'accès à l'emploi affichés dans cette publication ne sont donc pas exhaustifs et ne représentent qu'une vision à minima de la situation.

LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les informations présentées dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la DARES sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à la convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte. Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C (pour les bascules associées à une DPAE d'emploi intérimaire) au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 (Ce seuil de 70h vise à délimiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C dus à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi) ;
 - ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 ;
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.